



CONTRAT DE SCOLARISATION
LICENCE CONSEILLER EN GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES ET PLACEMENT
FORMATION EN INITIALE

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles l'Etablissement assure la scolarisation de _____ pour l'année scolaire 2020-2021.

En contrepartie du service rendu par l'Etablissement scolaire, Melle, Mme et (ou) M _____ s'engage(nt) à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'Etablissement (cours-locaux) ainsi que toutes dépenses para et péri-éducatives, conformément au règlement financier ci-joint.

En cas d'arrêt en cours d'année scolaire, le coût de la scolarité reste dû au prorata temporis pour la période écoulée.

LE COUT DE LA FORMATION DE 6 800€ SERA REGLE PAR MENSUALISATION :
1 100 € à l'inscription et 6 prélèvements de 950 € après la facturation.

Date de prélèvement : 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre, 31 janvier, 28 février et 31 mars.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires (15€) seront à régler directement par chèque à la comptabilité.

IMPAYÉS : l'Etablissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, l'Etablissement se réservera le droit de ne pas réinscrire l'étudiant.

Fait à _____ le _____

Signature de l'étudiant

Signature des responsables payeurs